



Le nouveau Petit rapporteur.



Le Conseil Municipal du 25 mai 2021 a délibéré et pris les décisions suivantes :

1. Approbation des 2 derniers comptes-rendus : à l'unanimité.

2. Compétence « mobilité » :

Le conseil approuve la prise de la compétence « organisation de la mobilité » par la ComCom Pays Rhin Brisach. Elle s'occupera notamment du transport scolaire local, du transport à la demande... La Région restera chef de file de la mobilité. Elle continuera à être en charge du ramassage des lycéens.

3. Personnel communal – décompte du temps de travail des agents publics :

Le conseil constate que notre réglementation est déjà conforme à la nouvelle loi. Il n'y aura donc aucun changement pour le personnel de la commune.

4. Taxe sur la consommation finale d'électricité :

Le conseil approuve la proposition passant de 8 % à 8.5%, pour cette taxe destinée à la Commune.

5. Epicerie et café « Chez Marie »

a)Charte d'occupation du domaine public

b)Redevance occupation du domaine public

A partir du 1^{er} juin : ouverture d'une terrasse ouverte sur le domaine public et ce jusqu'au 31 octobre. La mise en place respectera une charte, qui définit notamment les limites de l'emplacement, les distances de sécurité à respecter...

Le montant de la redevance s'élève à 1€ par mètre carré, par mois.

6. Divers :

- **20 juin** : Le Régiment de Marche du Tchad effectuera une course en relais (en partance de la Normandie) dans le cadre du 80^{ème} anniversaire du Serment de Koufra. Deux coureurs traverseront notre village en soirée.
- Mme Sieber a mis fin à sa mission de correspondante de presse. Si ce poste vous intéresse, vous pouvez contacter le journal.
- Le conseil propose aux personnes âgées qui ne parviennent pas à se faire vacciner, de se manifester en mairie.
- La commune est en attente d'une proposition pour un nouveau site internet. Sa validation sera examinée au prochain conseil.
- Une **journée citoyenne** sera probablement organisée en septembre.
- **Grippe aviaire** : l'arrêté préfectoral déterminant un périmètre réglementé suite à des déclarations d'infections d'influenza aviaire hautement pathogène en Allemagne est abrogé. **Les mesures de restriction n'ont donc plus lieu d'être.**

